



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 36398

Texte de la question

Mme Catherine Trautmann attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur les problèmes de l'harmonisation des différentes taxes sur le matériel de radio et de télévision en vue du Marché unique européen en 1992. Il existe en effet actuellement des écarts de taxes notamment pour la TVA entre l'Allemagne et la France qui pénalisent les entreprises françaises et plus particulièrement alsaciennes. La plupart des produits des professionnels de la radio et de la télévision ainsi que les pièces détachées relèvent du taux majoré de 33,33 p 100. Afin d'être plus compétitifs sur le marché et en vue du Marché unique, peut-on dès aujourd'hui envisager de définir une liste de tels produits pouvant être soumis à une réduction des taux de TVA.

Texte de la réponse

Reponse. - L'harmonisation en Europe des taux de la taxe sur la valeur ajoutée constitue pour le Gouvernement un des éléments fondamentaux de l'adaptation progressive de notre économie aux conditions de la réalisation du grand marché intérieur. Les mesures de réduction de taux dans le secteur de l'automobile et du disque montrent que le Gouvernement s'est engagé dans cette voie. Mais, en raison de son ampleur, une telle politique ne peut être poursuivie qu'en tenant compte des possibilités budgétaires et des priorités économiques du moment.

Données clés

Auteur : [Mme Trautmann Catherine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36398

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 644

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1757